

*Réunion du Conseil d'Orléans Métropole*

*le jeudi 17 décembre 2020 à 17 heures*

*Salle Pellicer – Rue Edouard Branly - ORLEANS*

**Compte-rendu**

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre, à 17 heures le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni salle Fernand Pellicer, rue Edouard Branly à Orléans.

Sous la Présidence de M. Christophe CHAILLOU, Président.

Date de la convocation du Conseil métropolitain : vendredi 11 décembre 2020.

**ETAIENT PRESENTS :**

**BOIGNY SUR BIONNE** : M. Luc MILLIAT,

**BOU** : M. Bruno CŒUR,

**CHANTEAU** : M. Gilles PRONO,

**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES (à partir de 17h35), M. Jean-Yves CHALAYE, Mme Virginie BAULINET (à partir de 18h20)

**COMBLEUX** : M. Francis TRIQUET,

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Carole CANETTE, Mme Marilyne COULON,

**INGRE** : M. Christian DUMAS (à partir de 19h35), Mme Magalie PIAT,

**LA-CHAPELLE-SAINT-MESMIN** : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, M. Vincent DEVAILLY, Mme Francine MEURGUES,

**MARDIE** : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

**MARIGNY LES USAGES** : M. Philippe BEAUMONT,

**OLIVET** : M. Matthieu SCHLESINGER, Mme Rolande BOUBAULT, M. Fabien GASNIER, Mme Cécile ADELLE, M. Michel LECLERCQ, M. Romain SOULAS, Mme Sandrine LEROUGE,

**ORLEANS** : M. Serge GROUARD, Mme Régine BREANT, M. Pascal TEBIBEL, M. Thomas RENAULT, M. Florent MONTILLOT (à partir de 17h35), Mme Virginie MARCHAND, M. Jean-Paul IMBAULT, Mme Chrystel DE FILIPPI, M. Romain ROY, Mme Martine HOSRI, M. Quentin DEFOSSEZ, Mme Béatrice BARRUEL, M. Romain LONLAS, Mme Florence CARRE, M. Michel MARTIN, Mme Tiphaine MIGNONNEAUD, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Isabelle RASTOUL, Mme Anne-Frédéric AMOA, M. William CHANCERELLE, Mme Laurence CORNAIRE, Mme Capucine FEDRIGO, M. Thibault CLOSSET, Mme Dominique TRIPET, M. Baptiste CHAPUIS, Mme Stéphanie RIST, M. Ludovic BOURREAU,

**ORMES** : M. Alain TOUCHARD, Mme Odile MATHIEU,

**SAINT CYR EN VAL** : M. Vincent MICHAUT,

**SAINT-DENIS-EN-VAL** : Mme Marie-Philippe LUBET, M. Jérôme RICHARD,

**SAINT HILAIRE SAINT MESMIN** : M. Stéphane CHOUIN,

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : Mme Vanessa SLIMANI, M. Franck FRADIN, M. Christophe LAVIALLE, M. Jean-Emmanuel RENELIER,

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU, Mme Véronique DESNOUES, M. Pascal LAVAL, Mme Françoise BUREAU,

**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : Mme Françoise GRIVOTET, M. François GRISON, M. Fabrice GREHAL,

**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN,

**SARAN** : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS, M. Mathieu GALLOIS, M. Gérard VESQUES,

**SEMOY** : M. Laurent BAUDE,

**ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**FLEURY LES AUBRAIS** : M. Bruno LACROIX donne pouvoir à Mme Marilyne COULON, Mme Christelle MAES donne pouvoir à Mme Carole CANETTE, M. Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à M. Pascal LAVAL, Mme Isabelle MULLER donne pouvoir à M. Michel LECLERCQ

**INGRE** : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Magalie PIAT (jusqu'à 19h35), M. Guillem LEROUX donne pouvoir à Mme Cécile ADELLE

**ORLEANS** : Mme Fanny PICARD donne pouvoir à M. Florent MONTILLOT, M. Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à M. Franck FRADIN, Mme Valérie CORRE donne pouvoir à Mme Virginie BAULINET, M. Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à M. Gérard VESQUES, M. Olivier GEFFROY donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER, Mme Christel ROYER donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET

**SAINT JEAN DE BRAYE** : Mme Brigitte JALLET donne pouvoir à M. Christophe LAVIALLE, Mme Catherine GIRARD donne pouvoir à Mme Vanessa SLIMANI

**SAINT JEAN DE LA RUELLE** : M. Marceau VILLARET donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES

**SAINT PRYVE SAINT MESMIN** : Mme Charlotte LACOLEY donne pouvoir à M. Thierry COUSIN

Mme Tiphaine MIGNONNEAUD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre de délégués composant l'assemblée .....</b>	<b>89</b>
Nombre de délégués en exercice .....	89
Quorum .....	45

## **VIE INSTITUTIONNELLE**

### **1) Conseil métropolitain - Modification du lieu de réunion - Approbation.**

Le conseil métropolitain a désigné la salle Fernand Pellicer, située rue Edouard Branly à Orléans, comme lieu de réunion de la séance du conseil métropolitain du 17 décembre 2020.

### **2) Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 22 octobre 2020.**

Le conseil métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil du 22 octobre 2020.

### **3) Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 26 novembre sur délégation du conseil.**

Le conseil métropolitain a pris acte des délibérations prises par le bureau du 26 novembre 2020 sur délégation du conseil.

### **4) Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.**

Le conseil métropolitain a pris acte des décisions prises par le Président d'Orléans Métropole dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil ainsi que des marchés passés supérieurs à 25 000 € HT et de leurs avenants figurant aux tableaux annexés à la délibération.

### **5) Conseil métropolitain - Approbation du règlement intérieur.**

Le conseil métropolitain a approuvé le règlement intérieur du conseil métropolitain figurant en annexe à la délibération.

### **6) Conseil métropolitain - Statut de l' élu - Approbation du dispositif de prise en charge de divers frais supportés par des élus métropolitains dans le cadre de leur mandat.**

Le conseil métropolitain a approuvé, pour la durée du mandat 2020-2026, les modalités de prise en charge et de remboursement aux élus, des frais de déplacement et des frais d'exécution des mandats spéciaux suivant les modalités décrites ci-dessus et sur présentation des pièces justificatives.

### **7) Conseil métropolitain - Statut de l' élu - Dispositif de formation des élus - Approbation.**

Le conseil métropolitain a :

- approuvé les crédits alloués à la formation des élus à hauteur de la somme annuelle de 17 000 €,
- approuvé les orientations sus-indiquées concernant la formation des élus,
- compensé les pertes de revenus éventuelles en cas de départ en formation, dans la limite de 18 jours pour le mandat, à raison d'une fois et demie la valeur du S.M.I.C. horaire.

## **RESSOURCES**

### **8) Finances - Budget primitif 2021 - Budget principal et budgets annexes - Approbation.**

Le conseil métropolitain a :

1°) décidé de maintenir pour ce mandat, les modalités de présentation par nature et de vote par chapitre en vigueur antérieurement ;

2°) approuvé le budget principal,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	50 763 073 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	58 398 000 €		
014 - Atténuations de produits	56 839 917 €		
65 - Autres charges de gestion courante	53 813 010 €		
66 - Charges financières	5 386 000 €		
67 - Charges exceptionnelles	31 900 €		
013 - Atténuations de charges		20 000 €	
70 - Produits des services, du domaine et ven		22 162 643 €	
73 - Impôts et taxes		15 306 511 €	
731 - Impositions directes		152 782 737 €	
74 - Dotations, subventions et participations		54 094 165 €	
75 - Autres produits de gestion courante		5 849 358 €	
77 - Produits exceptionnels		5 000 €	
023 - Virement à la section d'investissement	13 615 552 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	18 209 714 €	6 836 752 €	
<b>TOTAL</b>	<b>257 057 166 €</b>	<b>257 057 166 €</b>	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
20 - Immobilisations incorporelles	1 680 281 €		
204 - Subventions d'équipement versées	6 032 211 €		
21 - Immobilisations corporelles	49 110 253 €	2 500 000 €	
23 - Immobilisations en cours	58 605 233 €		
26 - Participations et créances rattachées à	170 000 €		
27 - Autres immobilisations financières	1 751 000 €	6 000 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 010 000 €	19 700 000 €	
13 - Subventions d'investissement reçues	170 €	14 999 387 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	30 662 900 €	88 821 147 €	
024 - Produit des cessions		7 000 €	
458X44 - TRVX MISE EN SECU INCENDIE PARK ST PAUL	19 944 €	19 944 €	
458X47 - AIDES A LA PIERRE DELEGUEES 2021	600 000 €	600 000 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		13 615 552 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	6 836 752 €	18 209 714 €	
041 - Opérations patrimoniales	3 000 000 €	3 000 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>161 478 744 €</b>	<b>161 478 744 €</b>	

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 88 740 247,00 €,
- un virement de la section de fonctionnement de 13 615 552,00 €.

3°) approuvé le budget annexe de l'assainissement,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	8 075 560 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 400 932 €		
014 - Atténuation de produits	631 000 €		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	781 395 €		
66 - CHARGES FINANCIERES	590 000 €		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	250 000 €		
68 - DOT.AUX AMORT. ET PROVISIONS	40 000 €		
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		21 408 001 €	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		350 000 €	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		23 000 €	
023 - Virement à la section d investissement	3 697 019 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	4 531 641 €	1 216 546 €	
<b>TOTAL</b>	<b>22 997 547 €</b>	<b>22 997 547 €</b>	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 500 000 €	11 502 437 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 001 €		
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 374 550 €	500 000 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	10 140 000 €		
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		100 000 €	
021 - Virement de la section d exploitation		3 697 019 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	1 216 546 €	4 531 641 €	
041 - Opérations patrimoniales	1 000 000 €	1 000 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>21 331 097 €</b>	<b>21 331 097 €</b>	

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 11 502 437,00 €,
- un virement de la section d'exploitation de 3 697 019,00 €.

4°) approuvé le budget annexe Transports,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	73 790 831 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 729 293 €		
014 - Atténuation de produits	75 000 €		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	760 005 €		
66 - CHARGES FINANCIERES	4 748 000 €		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 002 €		
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		16 556 775 €	
73 - PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE		56 600 000 €	
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		23 507 930 €	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		2 017 473 €	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		15 500 €	
023 - Virement à la section d investissement	7 283 266 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	11 134 119 €	852 838 €	
<b>TOTAL</b>	<b>99 550 516 €</b>	<b>99 550 516 €</b>	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	17 550 000 €	22 434 496 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	257 940 €		
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 855 103 €	1 000 000 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	7 336 000 €		
021 - Virement de la section d exploitation		7 283 266 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	852 838 €	11 134 119 €	
041 - Opérations patrimoniales	2 000 000 €	2 000 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>43 851 881 €</b>	<b>43 851 881 €</b>	

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 22 434 496,00 €,
- un virement de la section d'exploitation de 7 283 266,00 €.

5°) approuvé le budget annexe du Parc Technologique Orléans-Charbonnière,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	650 000 €		
65 - Autres charges de gestion courante	5 005 €		
66 - Charges financières	49 875 €		
70 - Produits des services, du domaine et ven		307 279 €	
75 - Autres produits de gestion courante		5 005 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	1 017 164 €	1 409 760 €	
043 - Opérations ordre section fonctionnement	54 880 €	54 880 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 776 924 €</b>	<b>1 776 924 €</b>	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
16 - Emprunts et dettes assimilées	545 000 €	937 596 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	1 409 760 €	1 017 164 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 954 760 €</b>	<b>1 954 760 €</b>	

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 937 596,00 €.

6°) approuvé le budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	625 375 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 056 000 €		
65 - Autres charges de gestion courante	180 750 €		
66 - Charges financières	15 000 €		
70 - Produits des services, du domaine et ven		59 500 €	
74 - Dotations, subventions et participations		220 511 €	
75 - Autres produits de gestion courante		3 660 114 €	
023 - Virement à la section d'investissement	4 903 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	98 854 €	40 757 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 980 882 €</b>	<b>3 980 882 €</b>	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
16 - Emprunts et dettes assimilées	63 000 €		
20 - Immobilisations incorporelles	5 400 €		
21 - Immobilisations corporelles	5 476 627 €	35 000 €	
23 - Immobilisations en cours	55 000 €		
10 - Dotations, fonds divers et réserves		664 000 €	
13 - Subventions d'investissement reçues		4 838 027 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		4 903 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	40 757 €	98 854 €	
041 - Opérations patrimoniales	35 000 €	35 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>5 675 784 €</b>	<b>5 675 784 €</b>	

Équilibré par :

- un virement de la section de fonctionnement de 4 903,00 €.

7°) approuvé le budget annexe du Crématorium,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	233 601 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	354 800 €		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 193 €		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000 €		
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		931 160 €	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		5 000 €	
023 - Virement à la section d investissement	179 686 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	132 880 €		
<b>TOTAL</b>	<b>936 160 €</b>	<b>936 160 €</b>	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 400 €		
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	305 166 €		
021 - Virement de la section d exploitation		179 686 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section		132 880 €	
041 - Opérations patrimoniales	25 000 €	25 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>337 566 €</b>	<b>337 566 €</b>	



Équilibré par :

- un virement de la section d'exploitation de 179 686,00 €.

8°) approuvé le budget annexe Pépinières,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	1 812 580 €		
65 - Autres charges de gestion courante	16 505 €		
66 - Charges financières	254 837 €		
70 - Produits des services, du domaine et ven		576 000 €	
75 - Autres produits de gestion courante		2 752 922 €	
023 - Virement à la section d'investissement	892 121 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	697 217 €	344 338 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 673 260 €</b>	<b>3 673 260 €</b>	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
21 - Immobilisations corporelles	483 000 €	25 000 €	
23 - Immobilisations en cours	25 000 €		
13 - Subventions d'investissement reçues		483 000 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 277 000 €	32 000 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		892 121 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	344 338 €	697 217 €	
041 - Opérations patrimoniales	30 000 €	30 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 159 338 €</b>	<b>2 159 338 €</b>	

Équilibré par :

- un virement de la section de fonctionnement de 892 121,00 €.

9°) approuvé le budget annexe Parkings,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	562 560 €		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	148 816 €		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	600 €		
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		783 428 €	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		501 €	
014 - Atténuation de produits	1 000 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	439 701 €	368 748 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 152 677 €</b>	<b>1 152 677 €</b>	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100 000 €	40 000 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	40 000 €		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		29 047 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	368 748 €	439 701 €	
041 - Opérations patrimoniales	40 000 €	40 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>548 748 €</b>	<b>548 748 €</b>	

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 29 047,00 €.

10°) approuvé le budget annexe du Marché de gros,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	14 640 €		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	800 €		
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		16 500 €	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		500 €	
023 - Virement à la section d investissement	4 957 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	22 020 €	25 417 €	
<b>TOTAL</b>	<b>42 417 €</b>	<b>42 417 €</b>	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	6 000 €		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		4 440 €	
021 - Virement de la section d exploitation		4 957 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	25 417 €	22 020 €	
<b>TOTAL</b>	<b>31 417 €</b>	<b>31 417 €</b>	

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 4 440,00 €,

- un virement de la section de fonctionnement de 4 957,00 €.

11°) approuvé le budget annexe des ZAC en régie,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	2 546 001 €		
65 - Autres charges de gestion courante	5 €		
70 - Produits des services, du domaine et ven		2 546 001 €	
75 - Autres produits de gestion courante		5 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	5 092 012 €	5 092 012 €	
043 - Opérations ordre section fonctionnement	5 €	5 €	
<b>TOTAL</b>	<b>7 638 023 €</b>	<b>7 638 023 €</b>	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
040 - Opérations ordre transfert entre section	5 092 012 €	5 092 012 €	
<b>TOTAL</b>	<b>5 092 012 €</b>	<b>5 092 012 €</b>	

12°) approuvé le budget annexe de l'Eau,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes	
011 - Charges à caractère général	3 915 247 €			
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 470 000 €			
014 - Atténuation de produits	912 418 €			
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	311 005 €			
66 - CHARGES FINANCIERES	449 580 €			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	160 000 €			
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		9 515 152 €		
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		191 370 €		
023 - Virement à la section d investissement	1 145 322 €			
042 - Opérations ordre transfert entre section	1 387 674 €	44 724 €		
<b>TOTAL</b>	<b>9 751 246 €</b>	<b>9 751 246 €</b>		

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000 €	2 675 728 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000 €		
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 349 000 €	200 000 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 050 000 €		
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		65 000 €	
021 - Virement de la section d exploitation		1 145 322 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	44 724 €	1 387 674 €	
041 - Opérations patrimoniales	500 000 €	500 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>5 973 724 €</b>	<b>5 973 724 €</b>	

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 2 675 728,00 €
- un virement de la section d'exploitation de 1 145 322,00 €.

13°) approuvé le budget annexe Parc Floral

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	566 820 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 142 000 €		
65 - Autres charges de gestion courante	3 505 €		
70 - Produits des services, du domaine et ven		580 640 €	
75 - Autres produits de gestion courante		1 219 901 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	430 117 €	341 901 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 142 442 €</b>	<b>2 142 442 €</b>	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
21 - Immobilisations corporelles	426 400 €	35 000 €	
23 - Immobilisations en cours	335 000 €		
13 - Subventions d'investissement reçues		638 184 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	341 901 €	430 117 €	
041 - Opérations patrimoniales	35 000 €	35 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 138 301 €</b>	<b>1 138 301 €</b>	

9) Finances - Budget primitif 2021 - Versement de subventions d'équilibre aux budgets annexes - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- pour le budget annexe Transports : fixé le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe Transports à 21 550 000 € au titre de l'année 2021.
- pour le budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis : fixé le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis à 827 364 € en section de fonctionnement et à 1 728 027 € en section d'investissement au titre de l'année 2021.
- pour le budget annexe Pépinières : fixé le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe Pépinières à 2 086 422 € en section de fonctionnement et à 483 000 € en section d'investissement au titre de l'année 2021.
- pour le budget annexe du Parc Floral : fixé le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe du Parc Floral à 1 219 901 € en section de fonctionnement et à 538 184 € en section d'investissement au titre de l'année 2021.

10) Finances - Budget primitif 2021 - Contribution du budget principal au budget annexe assainissement au titre des eaux pluviales - Approbation.

Le conseil métropolitain a fixé la contribution à verser par le budget principal au budget annexe assainissement au titre des eaux pluviales à 200 000 € au titre de l'année 2021.

11) Finances - Budget principal et budgets annexes - Renouvellement des adhésions aux associations - Nature 6281 - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- confirmé l'adhésion d'Orléans Métropole aux associations dont la liste figure en annexe à la délibération,
- autorisé le versement des cotisations au titre de l'exercice 2021.

12) Finances - Attribution de compensation - Montant pour 2021 - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé le montant des attributions de compensation de fonctionnement versées aux communes pour 2021,
- approuvé le montant des attributions de compensation de fonctionnement reçues par Orléans Métropole pour 2021,
- approuvé le montant des attributions de compensation d'investissement reçues par Orléans Métropole pour 2021.

13) Finances - Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- pris acte du montant des admissions en non-valeur et des créances éteintes pour le budget principal, le budget annexe assainissement, le budget annexe pépinières et le budget annexe eau ,
- accordé décharge au comptable pour les sommes indiquées dans la délibération.

14) Finances - Exercice 2020 - Provisions pour risques et charges - Approbation.

Le conseil métropolitain a constitué sur l'exercice 2020 des provisions complémentaires à hauteur de 20 600 € sur le budget principal, 71 000 € sur le budget annexe assainissement, de 17 150 € sur le budget annexe crématorium, 1 100 € sur le budget annexe pépinières et 130 200 € sur le budget annexe eau.

15) Finances - Exercice 2020 - Budget principal et budgets annexes - Décision modificative n° 3 - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

**1 - Approuvé la décision modificative n°3 du budget principal**, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à – 3 826 947,00 €.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
65 - Autres charges de gestion courante	12 792 000,00 €	
731 - Impositions directes		656 236,00 €
74 - Dotations, subventions et participations		2 384 143,00 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	20 600,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	-9 772 221,00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 040 379,00 €</b>	<b>3 040 379,00 €</b>

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 3 040 379,00 € et correspondent à des recettes réelles.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 3 040 379,00 € dont 12 792 000,00 € de dépenses réelles et – 9 751 621,00 € de dépenses d'ordre.

**Sont inscrits en recettes de fonctionnement :**

- Inscription de 662 311 € de recettes complémentaires au titre des compensations fiscales
- Inscription de 422 503 € de recettes complémentaires au titre des impositions directes
- Inscription 389 677 € de recettes complémentaires de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- Inscription de 314 576 € de recettes complémentaires de Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)
- Inscription complémentaire de 223 000 € au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
- Inscription complémentaire de 184 256 € de de dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Inscription de 36 776 € de recettes complémentaires au titre de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)
- Inscription de 1 000 000 € dans le cadre du fonds de soutien en faveur des TPE versé par la ville d'Orléans pour soutenir les commerçants
- Annulation de 192 720 € au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)

**Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :**

- Inscription de 11 333 000 € d'augmentation de la subvention d'équilibre versée au budget annexe transport
- Inscription de 9 000 € de dépenses d'augmentation de la subvention d'équilibre versée au budget annexe pépinières
- Inscription de 1 000 000 € de dépenses dans le cadre du fonds de soutien en faveur des commerçants financé par Orléans
- Inscription de 400 000 € de dépenses supplémentaires dans le cadre du fonds de soutien aux TPE financé par Orléans Métropole
- Inscription de 50 000 € de dépenses au titre d'admissions en non-valeur et créances éteintes
- Inscription de 20 600 € de dépenses d'ordre au titre de provisions pour créances douteuses

En conséquence, le virement à la section de fonctionnement est diminué de 9 772 221,00 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
20 - Immobilisations incorporelles	-50 000,00 €	
204 - Subventions d'équipement versées	-422 326,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	-3 395 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	-3 000 000,00 €	
13 - Subventions d'investissement reçues		603 794,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		2 280 501,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		20 600,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		-9 772 221,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-6 867 326,00 €</b>	<b>-6 867 326,00 €</b>

Les inscriptions de recettes s'élèvent à – 6 867 326 € et correspondent à 2 884 295,00 € de recettes réelles et à – 9 751 621,00 € de recettes d'ordre.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à – 6 867 326 € et correspondent à des dépenses réelles.

### Sont inscrits en recettes d'investissement :

- Inscription complémentaire de 603 794 € au titre des amendes de police
- Inscription de 20 600 € de recettes d'ordre au titre de provisions pour créances douteuses

### Sont inscrits en dépenses d'investissement :

- Annulation de 4 700 000 € de dépenses pour l'aire caravaning de COMET, réinscrites en 2021
- Annulation de 1 500 000 € de dépenses au titre de l'acquisition d'ALSTOM reportées en 2021 et désormais portée par l'Etablissement Public Foncier Local
- Annulation de 422 326 € de dépenses au titre de divers projets ANRU réinscrits en 2021
- Annulation de 100 000 € pour des acquisitions foncières devenues sans objet
- Annulation de 50 000 € de dépenses dans le cadre de la provision au titre du Droit de Préemption Urbain - Nouvelles Procédures du PLU Communaux, réinscrite en 2021
- Annulation de 50 000 € de dépenses au titre de travaux non réalisés de la Ferme Urbaine du quartier INTERIVES, réinscrits en 2021
- Annulation de 45 000 € de dépenses au titre d'acquisitions de terrains agricoles non réalisées en 2020

Dans ce contexte, le versement de la section de fonctionnement est diminué de 9 772 22,00 € et l'emprunt d'équilibre augmente de 2 280 501,00 €.

**2 - Approuvé la décision modificative n°3 du budget annexe assainissement,** pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 579 485,22 €.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
65 - Autres charges de gestion courante	2 000,00 €	
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	31 000,00 €	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		240 831,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		65 411,61 €
023 - Virement à la section d'investissement	273 242,61 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>306 242,61 €</b>	<b>306 242,61 €</b>

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 306 242,61 € et correspondent à des recettes réelles.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 306 242,61 € dont 33 000 € de dépenses réelles et 273 242,61 € de dépenses d'ordre correspondant au virement à la section d'investissement.

**Sont inscrits en recettes de fonctionnement :**

- Inscription de 65 411,61 € dans le cadre de recettes de facturation de raccordement
- Inscription de 240 831 € de recettes au titre de la facturation de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

**Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :**

- Inscription de 2 000 € de dépenses au titre d'admissions en non-valeur et créances éteintes

En conséquence, le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 273 242,61 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	273 242,61 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		273 242,61 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>273 242,61 €</b>	<b>273 242,61 €</b>

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 273 242,61 dont 273 242,61 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section fonctionnement.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 273 242,61 € et correspondent à des dépenses réelles.

**Sont inscrits en dépenses d'investissement :**

- Inscription de 301 242,61 € de dépenses au titre d'une enveloppe travaux

Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement augmente de 273 242,61€

**3 - Approuvé la décision modificative n°2 du budget annexe Transport, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,00 €.**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		-6 455 000,00 €
73 - PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE		-4 878 000,00 €
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		11 333 000,00 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	1 400 000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	-1 400 000,00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 0,00 € et correspondent à des recettes réelles.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 0,00 et correspondent à des dépenses d'ordre dont 1 400 000 € de dépenses au titre de dotation aux amortissements et – 1 400 000 € au titre du virement à la section d'investissement.

**Sont inscrits en recettes de fonctionnement :**

- Inscription de 11 333 000,00 € d'augmentation de la subvention d'équilibre versée par le budget principal
- Annulation de 6 455 000,00 € de recettes voyageurs (effet crise sanitaire)
- Annulation de 4 878 000,00 € de recettes de versement mobilité (effet crise sanitaire)



## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
021 - Virement de la section de fonctionnement		-1 400 000,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		1 400 000,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 0,00 € et correspondent à des recettes d'ordre dont 1 400 000 € de dépenses au titre de dotation aux amortissements et – 1 400 000 € au titre du virement de la section de fonctionnement.

**4 - Approuvé la décision modificative n°3 du budget annexe Centre de Formation d'Apprentis, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 14 800 €.**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
74 - Dotations, subventions et participations		3 300,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	3 300,00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 300,00 €</b>	<b>3 300,00 €</b>

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 3 300 € et correspondent à des recettes réelles.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 3 300 € dont 3 300 € de dépenses d'ordre correspondant au virement à la section d'investissement.

**Sont inscrits en recettes de fonctionnement :**

- Inscription de 3 300 € de recettes au titre du Fonds de Compensation de la TVA

En conséquence, le virement à la section d'investissement est augmenté de 3 300 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
21 - Immobilisations corporelles	11 500,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		8 200,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		3 300,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 500,00 €</b>	<b>11 500,00 €</b>

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 11 500 € et correspondent à 8 200 € de recettes réelles et à 3 300 € de recettes d'ordre qui correspondent au virement de la section de fonctionnement.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 11 500 € et correspondent à des dépenses réelles.

**Sont inscrits en recettes d'investissement :**

- Inscription de 8 200 € de recettes au titre du Fonds de Compensation de la TVA

**Sont inscrits en dépenses d'investissement :**

- Inscription de 11 500 € de dépenses au titre d'une enveloppe travaux

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre diminue de 11 500 €.

**5 - Approuvé la décision modificative n°3 du budget annexe Crématorium**, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à - 17 150 €.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
68 - Dotations aux amort. aux dettes et aux provisions	17 150,00 €	
023 - Virement vers la section d'investissement	-17 150,00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 0,00 €.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 0,00 € dont 17 150 € de dépenses réelles et - 17 150 € de dépenses d'ordre correspondant au virement à la section d'investissement.

**Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :**

- Inscription de 17 150 € de dépenses au titre de la constitution de provisions pour risques et charges

En conséquence, le virement à la section d'investissement est diminué de 17 150 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-17 150,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		-17 150,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-17 150,00 €</b>	<b>-17 150,00 €</b>

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à - 17 150 € de recettes d'ordre au titre du virement de la section de fonctionnement.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à - 17 150 € et correspondent à des dépenses réelles.

**6 - Approuvé la décision modificative n°3 du budget annexe Pépinières**, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 9 000 €.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
65 - Autres charges de gestion courante	9 000,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante		9 000,00 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	1 100,00 €	
023 - Virement vers la section d'investissement	-1 100,00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 000,00 €</b>	<b>9 000,00 €</b>

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 9 000,00 € et correspondent à des recettes réelles.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 9 000,00 € dont 9 000 € de dépenses réelles et 0 € de dépenses d'ordre dont 1 100 € correspondant aux écritures d'ordre pour la constitution de provisions pour risques et charges et - 1 100 € au titre du virement à la section d'investissement.

**Sont inscrits en recettes de fonctionnement :**

- Inscription de 9 000 € de recettes au titre de l'ajustement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal

**Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :**

- Inscription de 9 000 € de dépenses au titre d'admissions en non-valeur et créances éteintes
- Inscription de 1 100 € de dépenses au titre de la constitution de provisions pour risques et charges

En conséquence, le virement à la section d'investissement est diminué de 1 100 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
040 - Opérations ordre transfert entre section		1 100,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		-1 100,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 0 € et correspondent à 0 € de recettes d'ordre dont 1 100 € d'écritures d'ordre pour la constitution de provisions pour risques et charges et -1 100 € au titre du virement de la section de fonctionnement.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 0 € et correspondent à 0 € de dépenses réelles.

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre est inchangé.

**7 - Approuvé la décision modificative n°3 du budget annexe eau**, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0 €.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	
68 - DOT.AUX AMORT. ET PROVISIONS	130 200,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	-135 200,00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 0 €.

En section de fonctionnement, les dépenses s'équilibrent à 0 € et correspondent à 135 200 € de dépenses réelles et -135 200 € de dépenses d'ordre (virement à la section d'investissement).

**Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :**

- Inscription de 5 000 € de dépenses au titre d'admissions en non-valeur et créances éteintes
- Inscription de 130 200 € de dépenses au titre de provisions pour créances douteuses

En conséquence, le virement à la section d'investissement est diminué de 135 200 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		135 200,00 €
021 - Virement de la section d'exploitation		-135 200,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

En section d'investissement, les dépenses / recettes sont équilibrées à 0 € et correspondent à une augmentation de l'emprunt d'équilibre de 135 200 € et une diminution du versement de la section fonctionnement de 135 200 €.

16) Finances - Budget 2020 - Subventions aux budgets annexes - Modifications.

Le conseil métropolitain a :

- pour le budget annexe Transports : fixé le montant maximum de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe Transports à 23 483 000 € au titre de l'année 2020.
- pour le budget annexe Pépinières : fixé le montant maximum de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe Pépinières à 2 214 348,55 €, au titre de l'année 2020.

17) Actualisation des tarifs - Service public de marché de gros alimentaire - Tarifs 2021 - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé les tarifs de location des emplacements du Pavillon des Producteurs locaux de la Chapelle-Saint-Mesmin qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et s'établissant comme proposé dans la délibération.

18) Actualisation des tarifs - Crématorium - Tarifs 2021 - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le tarif hors taxes des prestations du centre funéraire indiqué dans la délibération et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, étant précisé que la TVA (20 %) s'applique en sus du tarif.

19) Actualisation des tarifs - Espace cinéraire - Tarifs 2021 - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le tarif des prestations et concessions de l'espace cinéraire applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

20) Actualisation des tarifs - Aires d'accueil des gens du voyage - Tarifs 2021 - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé les tarifs des emplacements et services rendus applicables aux voyageurs utilisant les aires d'accueil, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 tels qu'exposés dans la délibération.

21) Actualisation des tarifs - Eau potable - Tarifs 2021 - Approbation.

Le conseil métropolitain a fixé les tarifs de l'eau potable conformément à la grille tarifaire applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

22) Actualisation des tarifs - Redevance d'assainissement - Tarifs 2021 - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- fixé le tarif de la redevance assainissement à 16,67 € HT pour la part fixe et à 1,44 € HT le m<sup>3</sup> pour la part variable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la TVA s'applique en sus au taux en vigueur,
- décidé de l'application du nouveau tarif annuel de la part fixe aux factures d'assainissement émises à compter 1<sup>er</sup> janvier 2021, la part fixe étant facturée d'avance et non remboursable.

23) Actualisation des tarifs - Assainissement - Traitement des boues liquides, des matières de vidange, des matières sableuses, des graisses liquides, des boues liquides et des lixiviats par les stations d'épuration - Tarifs 2021 - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- fixé le tarif pour le traitement des boues liquides, des matières de vidange, des matières sableuses, des lixiviats et des graisses liquides sur l'ensemble des stations d'épuration,
- précisé le cadre d'application du tarif de traitement des boues liquides à toutes les entreprises rejetant leurs effluents dans le réseau eaux usées d'Orléans Métropole avec un niveau de rejet supérieur aux caractéristiques indiquées dans la délibération,
- décidé de l'application de ce tarif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

24) Actualisation des tarifs - Assainissement - Prestations de débouchage de canalisations réalisées pour le compte de tiers - Tarifs 2021 - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- fixé le tarif des prestations de débouchage de canalisations réalisées pour le compte de tiers,
- décidé de son application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

25) Actualisation des tarifs - Gestion des déchets - Déchetteries - Accueil des professionnels - Tarifs 2021 - Approbation.

Le conseil métropolitain a fixé les tarifs 2021 relatifs à l'apport des déchets des professionnels en déchetterie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

26) Actualisation des tarifs - Gestion des déchets - Redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets ménagers assimilés ne provenant pas des ménages et politique de gestion des bacs à déchets - Tarifs 2021 - Approbation.

Le conseil métropolitain a fixé le tarif de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

27) Actualisation des tarifs - Pépinières d'entreprises, LAB'O et AGREEN LAB'O - Tarifs 2021 - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé l'ensemble des tarifs des pépinières d'entreprises, du LAB'O Village by CA et de l'AGREEN LAB'O applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021 selon le tableau annexé à la délibération.

28) Actualisation des tarifs - Parc Floral de La Source Orléans-Loiret - Billetterie, manifestations, mise à disposition d'espaces et espace loisirs « Les Parasols du Parc » - Tarifs 2021 - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé les différents tarifs relatifs à la prochaine saison du Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, ainsi que les dispositions relatives à la gratuité et aux tarifs réduits, tels que détaillés en annexes de la délibération.

29) Actualisation des tarifs - Centre de conférences et aire événementielle Chapi't'O - Tarifs 2021 - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé la grille tarifaire actualisée du Centre des Conférences et de l'aire événementielle Chapi't'O pour l'année 2021 telle que proposée en annexe à la délibération.

30) Actualisation des tarifs - Centre de formation d'apprentis - Année scolaire 2020-2021 - Fixation du tarif de restauration et d'hébergement - Participation des familles aux frais administratifs.

Le conseil métropolitain a :

- fixé les tarifs de restauration et d'hébergement pour 2021 comme indiqué dans la délibération,
- maintenu le tarif de la participation des familles aux frais administratifs pour la rentrée scolaire 2020-2021 à 30 €,
- approuvé les conventions à passer pour l'année scolaire 2020-2021 avec RESTAVAL qui assure la restauration de la résidence des apprentis et avec le BTP CFA CENTRE pour la partie hébergement,
- autorisé M. le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.

31) Actualisation des tarifs - Gestion de l'espace public - Tarifs 2021 - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé les tarifs 2021 des droits de voirie – permission de voirie, des travaux et prestations de service effectués en régie par les services métropolitains, de la redevance pour occupation privative du domaine public routier métropolitain relative aux passages souterrains sous voirie à 13,12 € par m<sup>2</sup> de passage souterrain, des barèmes d'évaluation de la valeur des arbres, dont le détail figure dans les annexes à la délibération,
- décidé que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

32) Actualisation des tarifs - Garage - Tarifs 2021 - Approbation.

Le conseil métropolitain a fixé le tarif 2021 de l'heure d'intervention du garage à un montant de 43,76 €.

33) Actualisation des tarifs - Atelier numérique - Reprographie de documents - Tarifs 2021 - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- fixé le tarif des travaux de reprographie, applicable au 1er janvier 2021,
- décidé que, pour les prestations susceptibles d'être réalisées par un prestataire de service externe, la facturation s'effectuera au cout de la prestation ainsi réalisée majorée de 10 % pour tenir compte des frais administratifs induits par cette opération.

34) Finances - SA HLM PIERRES ET LUMIERES - Réhabilitation et amélioration de 310 logements locatifs situés 1-3-5 rue Clément Marot, 1-3 rue Mirabeau, 1-2-3-4 rue Lafayette, 2 rue du Général Ferrié, 1 à 17 rue Jules Michelet à Orléans - Garantie d'un emprunt de 2 638 519 € à hauteur de 50 % - Approbation d'une convention.

Le conseil métropolitain a :

- abrogé la délibération n° 2020-09-24-COM-58 du conseil métropolitain en date du 24 septembre 2020, qui comportait une erreur sur les modalités du prêt,
- accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 319 259,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 638 519,00 €, que la SA HLM PIERRES ET LUMIERES souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 112 067, ce prêt étant constitué de 2 lignes :
  - PAM enveloppe taux fixe – complémentaire à l'Eco-prêt : 874 519,00 €, garantie à hauteur de 50% soit 437 259,50 €
  - PAM enveloppe Eco-prêt : 1 764 000,00 €, garantie à hauteur de 50% soit 882 000,00 €
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM PIERRES ET LUMIERES et Orléans Métropole.

35) Finances - SA HLM FRANCE LOIRE - Construction de 20 logements situés ZAC Grainloup, Ilot A1, rue de Grainloup à Chécy - Garantie d'un emprunt de 2 148 207 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 074 103,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 148 207,00 €, que la SA HLM FRANCE LOIRE souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ; Ce prêt étant constitué de 5 lignes :
  - PLAI : 461 063,00 €, garantie à hauteur de 50 % soit 230 531,50 €
  - PLAI foncier : 183 321,00 €, garantie à hauteur de 50 % soit 91 660,50 €
  - PLUS : 1 010 932,00 €, garantie à hauteur de 50 % soit 505 466,00 €

- PLUS foncier : 362 891,00 €, garantie à hauteur de 50 % soit 181 445,50 €
- PHB : 130 000,00 €, garantie à hauteur de 50 % soit 65 000,00 €

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM FRANCE LOIRE et Orléans Métropole.

36) Finances - SA HLM FRANCE LOIRE - Acquisition d'un logement situé 5 bis rue Léopold Senghor à Orléans - Garantie d'un emprunt de 124 000 € à hauteur de 50 % - Approbation d'une convention.

Le conseil métropolitain a :

- accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 62 000,00 €, représentant 50 % d'un prêt de 124 000,00 €, que la SA HLM FRANCE LOIRE souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ; Ce prêt étant constitué de 3 lignes :

- CPLS : 60 760,00 €, garantie à hauteur de 50 % soit 30 380,00 €
- PLS : 26 040,00 €, garantie à hauteur de 50 % soit 13 020,00 €
- PLS foncier : 37 200,00 €, garantie à hauteur de 50 % soit 18 600,00 €

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM FRANCE LOIRE et Orléans Métropole.

37) Achat - Approbation d'une convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans, les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Fleury-les-Aubrais, Ingré, la Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Orléans, Ormes, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saran et Semoy qui prendra fin le 31 décembre 2023,

- approuvé la liste des familles d'achat à mutualiser pour l'année 2021,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés issus de la convention de groupement de commandes.

38) Achat - Approbation d'une convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes à passer avec la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans,

- approuvé la liste des familles d'achat à mutualiser pour l'année 2021,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents figurant en annexe à la délibération,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés issus de la convention de groupement de commandes.

39) Relations humaines - Mise en œuvre des transferts de compétences - Ajustement des transferts de personnels et des mises à disposition de services - Approbation des conventions de mise à disposition de services ascendantes et descendantes à passer avec les communes membres.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé le transfert des postes communaux à Orléans Métropole,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents afférents à ce transfert,
- approuvé les nouvelles conventions de mise à disposition de service à passer avec les communes dans les conditions indiquées dans la délibération et dans le cadre d'une reconduction du dispositif d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- autorisé M. le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.

40) Relations humaines - Convention de services communs entre Orléans Métropole et la commune d'Orléans - Approbation d'un avenant n° 1.

Le conseil métropolitain a :- approuvé l'avenant n° 1 à la convention de mise en œuvre des services communs passée avec la commune d'Orléans prolongeant la durée de celle-ci de 7 mois,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes et documents afférents.

41) Relations humaines - Adhésion au socle commun - Approbation d'une convention à passer avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention d'adhésion au socle commun du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- délégué Monsieur le Président ou son représentant pour signer ladite convention.

42) Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le tableau des emplois d'Orléans Métropole.

43) Relations humaines - Approbation des conditions de mise à disposition de véhicules de service avec autorisation de remisage à domicile.

Le conseil métropolitain a approuvé les conditions de mise à disposition des véhicules de service avec une autorisation de remisage à domicile, selon les modalités indiquées dans la délibération, au titre de l'année 2021.

44) Relations humaines - Approbation d'une convention de mise à disposition de service et d'une convention de gestion à passer avec l'ESAD d'Orléans et la commune d'Orléans.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé les conventions tripartites de mises à disposition de service et de gestion à passer avec l'E.S.A.D. ORLEANS et la commune d'Orléans, pour une durée de 3 ans, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- délégué Monsieur le Président ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Métropole.



45) Relations humaines - Approbation d'une convention de mise à disposition individuelle à passer avec l'ESAD d'Orléans.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention à passer avec l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans (ESAD), ayant pour objet de mettre à sa disposition Mme Patricia PUJOL, selon les conditions indiquées dans la délibération, à hauteur de 100 % de son temps de travail, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- autorisé M. le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition au nom de la métropole.

46) Relations humaines - Epidémie de covid-19 - Astreintes du personnel - Adaptation d'un dispositif spécifique.

Le conseil métropolitain a :

- instauré un dispositif d'astreinte dans les services et les fonctions définies en annexe à la délibération, en raison de la crise sanitaire liée à la covid-19 avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2020,
- abrogé la délibération n° 2020-10-22-COM-26 du conseil métropolitain du 22 octobre 2020.

47) Relations humaines - Epidémie de covid 19 - Approbation d'une convention à passer avec la Région Centre Val de Loire relative à l'achat de produits de prévention de la covid-19.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention à passer avec la Région Centre-Val de Loire relative à l'achat de produits de prévention de la covid-19 prévoyant le paiement par la Métropole d'une somme de 421 400 € net de TVA correspondant à l'acquisition de 100 000 masques FFP1, 100 000 masques FFP2 et 16 000 tests sérologiques afin de protéger les agents d'Orléans Métropole et des communes membres chargés d'assurer la continuité du service public,
- délégué M. le Président ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Métropole.

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

48) Habitat logement - Amélioration du parc immobilier bâti - Opération programmée d'amélioration de l'habitat « renouvellement urbain » (OPAH-RU) des Carmes - Délégation au groupement SEMDO-CITALLIOS des prérogatives administratives liées à la mise en place des différents dossiers de déclaration d'utilité publique (DUP) d'opérations de restauration immobilière (ORI).

Le conseil métropolitain a délégué au groupement SEMDO-CITALLIOS les prérogatives administratives liées à la mise en place des différents dossiers de déclaration d'utilité publique (DUP) d'opérations de restauration immobilière (ORI).

49) Habitat logement - Amélioration du parc immobilier bâti – Plan de sauvegarde de la copropriété de la Prairie à Saint-Jean-de-la-Ruelle - Portage immobilier provisoire - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM FRANCE LOIRE.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention de portage provisoire mise en œuvre dans le plan de sauvegarde de la copropriété de la Prairie située à Saint-Jean-de-la-Ruelle d'une durée de deux ans à passer avec la SA HLM FRANCE LOIRE,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

50) Habitat-logement - Quartiers prioritaires - Commune de Fleury-les-Aubrais - Approbation d'avenants de prorogation aux conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties à passer avec l'OPH Les Résidences de l'Orléanais, LOGEM LOIRET, 3F CENTRE VAL DE LOIRE, et ICF ATLANTIQUE.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 1 à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre les Résidences de l'Orléanais, la commune de Fleury-les-Aubrais, l'Etat et Orléans Métropole ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur les quartiers du Clos de la Grande Salle et de Lignerolles pour les années civiles 2021 et 2022,
- approuvé l'avenant n° 1 à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre LOGEM LOIRET, la commune de Fleury-les-Aubrais, l'Etat et Orléans Métropole ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur les quartiers Ormes du Mail et Lignerolles pour les années civiles 2021 et 2022,
- approuvé l'avenant n° 1 à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre 3F CENTRE VAL DE LOIRE, la commune de Fleury-les-Aubrais, l'Etat et Orléans Métropole ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur les quartiers des Andrillons Ormes du mail, du Clos de la Grande Salle et de Lignerolles pour les années civiles 2021 et 2022,
- approuvé l'avenant n° 1 à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre ICF ATLANTIQUE, la commune de Fleury-les-Aubrais, l'Etat et Orléans Métropole ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le quartier du Clos de la Grande Salle pour les années civiles 2021 et 2022,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits avenants.

51) Habitat-logement - Programmation locative sociale 2020 des logements - Attribution de subventions au titre des crédits métropolitains - Attributions de subventions et octroi d'agrèments au titre des aides à la pierre - Approbation de l'avenant de clôture de la programmation 2020 au titre de la convention de délégation des aides à la pierre pour le parc public.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la liste des opérations mentionnées, qui feront l'objet de subventions au titre des crédits métropolitains 2020 (Action 14 du PLH) pour 52 PLUS et 28 PLAI, pour un montant de 149 000 €,
- approuvé la liste des opérations mentionnées, qui feront l'objet de subventions « reconstitution offre ANRU » (action 19 du PLH3) au titre des crédits Métropolitains, pour la construction de 27 PLUS et 18 PLAI pour un montant de 111 500 €,
- approuvé la liste des opérations mentionnées, qui feront l'objet de subventions au titre des crédits délégués pour 28 PLAI, pour un montant de 187 600 €,
- approuvé la liste des opérations mentionnées, qui feront l'objet d'agrèments au titre des aides à la pierre pour 79 PLUS, 46 PLAI, 14 PLS, 2 PSLA et 79 LLI,
- approuvé l'autorisation d'engagement nouvelle de 168 000 € au titre du fonds de concours 1-2-480, pour les 30 PLAI adaptés d'ADOMA,
- approuvé les conventions de cofinancement à passer avec l'OPH LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS, VALLOIRE HABITAT, 3F CENTRE VAL DE LOIRE et FRANCE LOIRE,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions et documents relatifs à ces opérations.

52) Habitat-logement - Fonds unifié pour le logement (FUL) - Epidémie de covid 19 - Adaptation des modalités d'instruction des demandes d'aides - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé les nouvelles modalités d'instruction des dossiers du FUL, comme indiqué dans la délibération.

## **ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE**

### **53) Pôles territoriaux - Règlement de biens partagés - Véhicules et matériels techniques - Approbation.**

Le conseil métropolitain a approuvé le règlement de biens partagés relatif aux véhicules et matériels techniques des pôles territoriaux.

### **54) Espace public - Communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et d'Orléans - Enfouissement des réseaux d'une portion de la rue Gambetta à Saint-Jean-de-la-Ruelle et Orléans et d'une portion de la rue Brise Pain à Orléans - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec les deux communes.**

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention à passer avec les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et d'Orléans, ayant pour objet le versement de fonds de concours par les communes au bénéfice de la métropole, dans le cadre de la réfection d'une portion de la rue Gambetta et de la rue Brise Pain,
- autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de la métropole.

### **55) Politique cyclable et circulations douces - Mise en place d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos cargos - Approbation du règlement d'attribution - Approbation d'une convention-type de partenariat à passer avec les vélocistes.**

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention type de partenariat avec les vélocistes pour la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos cargos,
- approuvé le règlement de l'opération « chèque VAE & vélos cargos » et l'attestation sur l'honneur afférente qui devront être remis aux habitants de la métropole souhaitant bénéficier de ce dispositif,
- autorisé le Président ou son représentant à signer les conventions avec les vélocistes partenaires et tout document afférent à ce dispositif.

## **TRANSITION ECOLOGIQUE**

### **56) Gestion des déchets - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets - Exercice 2019 - Approbation.**

Le conseil métropolitain a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets relatif à l'exercice 2019.

### **57) Gestion des déchets - Délégation de service public portant sur l'exploitation de la plateforme de maturation des mâchefers - Exercice 2019 - Examen du rapport d'activité de la société SETRAD.**

Le conseil métropolitain a pris acte du rapport d'activité pour l'exercice 2019 produit par la société SETRAD dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation de la plateforme de maturation des mâchefers à Saran.

### **58) Gestion des déchets - Service public de traitement des déchets ménagers - Concession de travaux et de service public pour l'exploitation de l'unité de traitement des ordures ménagères (UTOM) et de l'installation de maturation et d'élaboration des mâchefers (IME) - Approbation d'un avenant n° 1 au contrat de concession passé avec la société GEVAL (devenue TRISALID).**

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 1 au contrat de concession pour la gestion et l'exploitation de l'usine de traitement des ordures ménagères et du centre de tri de passé avec la société GEVAL (devenue TRISALID),
- autorisé M. le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

59) Gestion des déchets - Traitement des déchets ménagers à l'UTOM - Convention d'utilisation d'équipement collectif passée avec la communauté de communes des Terres Val de Loire - Prolongation de durée et versement de recettes - Approbation d'un avenant n° 6.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 6 à la convention d'utilisation d'équipement collectif passée avec la communauté de communes des Terres Val de Loire et relative au traitement des déchets ménagers à l'UTOM à Saran ayant pour objet la prolongation de durée de versement des recettes de vente de matières,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

60) Assainissement - Exploitation du service public d'assainissement non collectif - Contrat de délégation de service public passé avec la société VEOLIA EAU - Approbation d'un avenant n° 1.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public d'assainissement non collectif passé avec la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX ayant notamment pour objet de prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2023,
- approuvé les tarifs du SPANC conformément à la grille tarifaire jointe à la délibération,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

61) Transports et déplacements - Exploitation du réseau de transports urbains - Examen du rapport d'activité 2019 produit par KEOLIS METROPOLE ORLEANS.

Le conseil métropolitain a pris acte, au titre de la convention de délégation de service public pour l'exploitation des transports urbains, du rapport de la société KEOLIS METROPOLE ORLEANS pour l'exercice 2019.

62) Parkings en ouvrage - Gestion des parcs de stationnement d'Orléans - Examen des rapports d'activité 2019 produits par la société ORLEANS GESTION.

Le conseil métropolitain a pris acte, au titre de la convention de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement d'Orléans, des rapports d'activité de la SEM Orléans Gestion pour l'exercice 2019.

63) Parkings en ouvrage - Gestion du parc de stationnement Le Martroi à Orléans - Examen du rapport d'activité 2019 produit par la société INDIGO.

Le conseil métropolitain a pris acte, au titre de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement, du rapport de la société INDIGO pour l'exercice 2019.

64) Parkings en ouvrage - Commune d'Orléans - Village Saint-Paul - Parking souterrain - Travaux de remplacement du système de sécurité incendie - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec les sociétés PARGEST et CENTURY 21.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec les sociétés PARGEST et CENTURY 21, ayant pour objet de désigner Orléans Métropole pilote de l'opération conjointe de réalisation de l'opération commune aux parties, intitulée «Travaux de remplacement du système de sécurité incendie du parking Saint-Paul» à Orléans sur la base de la répartition financière suivante : 66,76 % à la charge d'Orléans Métropole et 33,24 % à la charge des syndicats,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

## ATTRACTIVITE

65) CO'Met - Approbation de la grille tarifaire du Palais des Congrès et du Parc des Expositions pour les années 2022, 2023 et 2024.

Le conseil métropolitain a approuvé la grille tarifaire du palais des congrès et du parc des expositions pour les années 2022-2023-2024.

66) Attractivité économique - SPL ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS - Examen des comptes rendus annuels du concessionnaire pour la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions et du Centre de Conférences - Approbation du rapport d'activités des représentants d'Orléans Métropole au conseil d'administration - Exercice 2019.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé le rapport d'activités des représentants d'Orléans Métropole au conseil d'administration de la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS au titre de l'exercice 2019,
- pris acte du compte-rendu annuel d'activités du concessionnaire S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS au titre de l'exercice 2019.

67) Attractivité économique - AGREEN LAB'O - Approbation du règlement intérieur.

Le conseil métropolitain a approuvé le règlement intérieur de l'AGREEN LAB'O.

68) Attractivité économique - Projet « BE-GOOD » - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention sur l'hébergement de données à passer avec le Département du Loiret.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 1 à la convention de partenariat sur l'hébergement de données passée avec le Département du Loiret fixant la participation financière d'Orléans Métropole à 18 957,53 € HT,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

69) Emploi - Approbation de conventions de soutien à passer avec les associations d'insertion et organismes de formation SOLEMBIO et la Ressource AAA - Attribution de subventions.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'attribution de subventions d'investissement telles que présentées dans le tableau dans la délibération au titre de l'année 2020,
- approuvé les conventions de soutien correspondantes à passer avec l'association SOLEMBIO et la Ressource AAA,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.

70) Emploi - Association d'insertion SAVEURS & TALENTS et RESPIRE - Attribution de subventions exceptionnelles.

Le conseil métropolitain a approuvé l'attribution de subventions exceptionnelles d'un montant de 18 000 € pour l'association Saveurs & Talents et de 2 000 € pour l'association Respire.

71) Emploi - Association 2000 Emplois 2000 Sourires - Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association 2000 emplois 2000 sourires et la commune d'Orléans. Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain a :

- abrogé la délibération n° 2020-01-30-COM-08 du Conseil Métropolitain en date du 30 janvier 2020,
- approuvé la nouvelle convention de partenariat à passer avec l'association « 2 000 Emplois 2 000 Sourires » et la commune d'Orléans à l'occasion de ce forum emploi,

- approuvé l'attribution d'une subvention telle que présentée dans le tableau dans la délibération,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

72) Soutien aux clubs sportifs de haut niveau - Convention d'objectifs et de soutien passée avec la SASP ORLEANS LOIRET FOOTBALL – Approbation d'un avenant n° 1 - Saison sportive 2020/2021 - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain a :

- attribué une subvention de 420 000 € à la SASP ORLEANS LOIRET FOOTBALL au titre de la saison sportive 2020-2021 dans le cadre de la convention d'objectifs passée avec le club,
- approuvé l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de soutien passée avec la SASP ORLEANS LOIRET FOOTBALL,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et accomplir toutes les formalités nécessaires.

73) Soutien aux clubs sportifs de haut niveau - Conventions d'objectifs et de soutien passées avec la SEMSL ORLEANS LOIRET BASKET, la SASP FLEURY LOIRET HANDBALL et la SAS PRO HAND 45 - Approbation d'avenants - Saison sportive 2020/2021 - Attribution de subventions.

Le conseil métropolitain a :

- attribué les subventions suivantes au titre de la saison sportive 2020-2021 dans le cadre des conventions d'objectifs passées avec les clubs :

- 1 012 000 € à la SEMSL ORLEANS LOIRET BASKETBALL,
- 20 600 € à la SASP FLEURY LOIRET HANDBALL,
- 150 000 € à la SAS PRO HANDBALL 45.

- approuvé un avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de soutien 2020 passée avec la SEMSL ORLEANS LOIRET BASKETBALL et lui a attribué dans ce cadre une subvention complémentaire de 100 000 €,
- approuvé un avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de soutien passée avec la SASP FLEURY LOIRET HANDBALL et lui a attribué dans ce cadre une subvention complémentaire de 200 000 €,
- approuvé un avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de soutien passée avec la SAS PRO HANDBALL 45 et lui a attribué dans ce cadre une subvention complémentaire de 90 000 €,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits avenants et accomplir toutes les formalités nécessaires.

74) Agriculture urbaine et périurbaine - Appel à projets 2021 « Pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine » - Approbation d'une convention type - Attribution d'aides sous forme de fonds de concours aux communes lauréates.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention type qui sera passée avec les lauréats de l'appel à projets communaux 2021 « Pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine des communes membres d'Orléans Métropole » ayant pour objet de soutenir les initiatives communales pour le développement agricole,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions qui découleront de la convention type ainsi que tout document relatif à cette affaire.

75) Agriculture urbaine et périurbaine - Appel à projets 2021 pour la réalisation de « Jardins éphémères » sur l'espace public - Approbation du règlement de l'appel à projets et d'une convention type.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé le règlement de l'appel à projets « Jardins éphémères 2021 » ayant pour objet de valoriser le savoir-faire de la filière végétale métropolitaine,
- approuvé le principe de l'attribution de prix aux 10 jardins lauréats pour un montant de 3 000 € par jardin lauréat aux professionnels, associations et écoles,

- approuvé le principe de l'attribution d'une aide à l'investissement/fonds de concours plafonné(e) à 2 500 € pour les 14 jardins lauréats de l'appel à projets inhérente à l'acquisition des matériaux et des végétaux nécessaires à la création du jardin ainsi qu'à leur acheminement,
- approuvé la convention type qui sera passée avec les lauréats de l'appel à projets « Jardins éphémères » ayant pour objet de valoriser le savoir-faire de la filière végétale métropolitaine,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions qui découleront de la convention type ainsi que tout document relatif à cette affaire.

76) Agriculture urbaine et périurbaine - Projet de "Création d'une gamme de rosiers adaptés aux usages urbains et petits espaces" - Approbation d'un avenant n° 1 à passer avec le Comité de Développement Horticole de la région Centre Val de Loire.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 1 de prolongation à passer avec le CDHRC relatif aux conditions dans lesquelles Orléans Métropole apporte son soutien au projet de recherche et développement de mini rosiers urbains et aux modalités de versements des acomptes,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le présent avenant.

77) Développement commercial - Epidémie de covid-19 - Aide en faveur des Très Petites Entreprises - Attribution de subventions - Délégation à accorder au Président.

Le conseil métropolitain a :

- attribué les aides aux différentes entreprises et/ou associations figurant au tableau joint en annexe 1 à la délibération pour un montant global de 200 234 €,
- délégué M. le Président ou son représentant pour signer les conventions à passer avec lesdites entreprises et ou/associations,
- attribué les aides aux différentes entreprises figurant au tableau joint en annexe 2 à la délibération pour un montant global de 232 000 €,
- délégué M. le Président ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet,
- en complément des délégations accordées par la délibération n° 2020-07-16-COM-34 du conseil métropolitain du 16 juillet 2020, accordé délégation au Président pour : « 50 - attribuer les aides économiques à destination des TPE en lien avec la crise sanitaire de la covid-19. » et modifié en ce sens la délibération 2020-07-16-COM-34 du conseil métropolitain du 16 juillet 2020, relative aux délégations données par l'organe délibérant au Président.

78) Développement commercial - Aide à l'opération collective de restructuration du centre commercial Bolière 3 au titre du FISAC - Boulangerie de la Bolière - Approbation d'une convention à passer avec M. BOUGAYOU - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention de soutien à l'investissement à passer avec la SARL Boulangerie de la Bolière , 3 avenue de la Bolière – 45100 ORLEANS LA SOURCE,
- décidé d'attribuer une subvention d'un montant global de 14 120 € à la SARL Boulangerie de la Bolière,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention individuelle et tous les documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération.

79) Développement économique - Approbation de conventions de soutien à passer avec 8 associations d'entreprises des parcs d'activités du territoire métropolitain - Attribution de subventions.

Le conseil métropolitain a :

- décidé d'attribuer à chacune des 8 associations d'entreprises AIRPOS, ADELIS, GEO, GEPAM, AEC, GEZI, ADEFLOL et GEP45 une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au titre de l'année 2020,
- approuvé les conventions d'attribution de subventions correspondantes à passer avec chacune des 8 associations d'entreprises et la FAPAL,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.

80) Tourisme - Approbation du rapport d'activités des représentants d'Orléans Métropole au conseil d'administration de la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME - Exercice 2019.

Le conseil métropolitain a approuvé le rapport d'activités des représentants d'Orléans Métropole au conseil d'administration de la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME au titre de l'exercice 2019.

81) Enseignement supérieur et recherche - École Supérieure d'Art et de Design - Approbation d'une convention de fonctionnement 2021-2023 - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention de financement 2021 - 2023 à passer avec l'E.S.A.D. d'Orléans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour une durée de trois ans,
- en application de cette convention, décidé d'attribuer, au titre de 2021, à l'ESAD une subvention de 2 395 670 € et une subvention de compensation du loyer de 474 330 € dont les modalités de versement sont précisées dans la convention,
- décidé que ces montants seront reconduits pour les années 2022 et 2023, sous réserve du vote du budget correspondant,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Fait à Orléans, le **18 DEC. 2020**



Le Président d'Orléans Métropole

  
Christophe CHAILLOU